



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3501

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Semailles Velette Vancia - Réhabilitation des canalisations d'eau potable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3501**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Semailles Velette Vancia - Réhabilitation des canalisations d'eau potable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La distribution d'eau potable des Communes de Rillieux la Pape, Sathonay Camp et Sathonay Village est assurée depuis les réservoirs de Semailles et de Vancia implantés sur Rillieux la Pape. Ces ouvrages sont reliés entre eux et alimentés depuis la station relais de Velette 1 par des canalisations en fonte DN500 posées dans les années 60, ainsi que depuis la station relais Bruyères 2 au moyen d'une canalisation DN600 raccordée au réseau en DN500.

Des investigations réalisées en 2010 sur les conduites DN500 ont montré qu'elles sont dans un état de corrosion critique avec jusqu'à 60 % de perte d'épaisseur et qu'elles présentent un risque de casse important. Le secours possible depuis Bruyères 2 n'étant que partiel, le remplacement de ces conduites vétustes est nécessaire afin de sécuriser la distribution sur ces communes.

II - Description du projet

Le projet prévoit les travaux suivants sur la Commune de Rillieux la Pape :

- le remplacement de la conduite DN500 entre la station Velette et le réservoir de Semailles par la pose de 1 975 m de nouvelle canalisation en fonte DN500,
- le remplacement de la conduite DN500 entre le réservoir de Semailles et celui de Vancia par la pose de 705 m de nouvelle canalisation en fonte DN500,
- le passage sous la route de Genève par fonçage en DN800,
- la réhabilitation de la conduite DN80 de la Montée de la Velette par la pose de 530 m de nouvelle canalisation PEHD DN150 par tubage dans l'ancienne canalisation en fonte DN500.

Ces travaux comprennent également l'ensemble des ouvrages et équipements hydrauliques associés, ainsi que la reprise des branchements existants.

La distribution des particuliers sera maintenue pendant la durée des travaux.

III - Coût du projet

Le montant total du projet est estimé à 3 701 567 €HT à la charge du budget annexe des eaux dont 101 567 €HT ont déjà été individualisés à partir de l'autorisation de programme études. Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de remplacement des canalisations DN500 entre la station de pompage de la Velette et le réservoir de Vancia à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 3 600 000 €HT en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P20O7278 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2019 : 200 000 €HT,
- 2020 : 3 040 000 €HT,
- 2021 : 360 000 €HT.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 701 567 €HT au budget annexe des eaux en raison de l'individualisation partielle de 101 567 €HT à partir de l'autorisation de programme études de la direction générale déléguée au développement urbain et cadre de vie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.